

celle d'ouvrages censurés comme *La Question* ou *La Gangrène*. La voie est désormais tracée, la LDH n'en changera pas.

Les événements de mai 1958 et le retour au pouvoir du général de Gaulle, qui s'apparente pour elle à un coup d'Etat légalisé, confirment les craintes de la LDH sur les menaces pour les libertés publiques et quant à l'enlèvement de la guerre d'Algérie, ainsi relancée pour près de quatre ans.

Dans cette période où, selon le titre de l'ouvrage Sylvie Thénault, sévit une «*drôle de justice*» qui prend une part active dans la lutte contre l'indépendance algérienne et ses militants au nom de la lutte contre la subversion, l'activité des avocats ligueurs est particulièrement importante. Ils prennent activement la défense des nationalistes algériens et des Français favorables à l'indépendance algérienne. L'affaire Iveton, seul Français exécuté, est aujourd'hui connue, mais ne cache-t-elle pas encore l'activité frénétique de la guillotine contre les musulmans, dans ces années noires ?

Sans parler de la torture. Yves Dechézelles, Yves Jouffa, Daniel Jacoby, Gisèle Halimi, pour ne citer qu'eux, se sont illustrés dans ce combat, comme Pierre Stibbe ou Jean-Jacques de Felice. Tout en se différenciant de la défense pratiquée par les avocats les plus proches du FLN, en prenant la défense de tous les persécutés, quelle que soit leur tendance, en privilégiant la défense des accusés et non celle de la cause, et en refusant de mettre en danger leurs clients par des coups médiatiques.

Tout en poursuivant ses activités contre la guerre avec les autres associations, Daniel Mayer, en lançant l'Union des forces démocratiques avec le secrétaire général du Syndicat national des instituteurs (SNI), contribue aussi à la préservation d'une gauche démocratique indépendante du nouveau régime. Dans ce combat s'est forgée une génération qui a redonné vie à la «*vieille dame de la rue Jean-Dolent*», qui a maintenu l'idéal de la Ligue dans la tourmente et l'a conduite ensuite durant trente années de son existence. ●

Daniel Mayer, un président politique pour relancer la LDH 1909-1996

Premier président de la LDH né après l'affaire Dreyfus, Daniel Mayer est appelé à la tête de l'institution le 9 mars 1958 à une période charnière, pour le pays, pour la LDH et pour lui-même. Pour succéder à Emile Kahn, le nom de Daniel Mayer ne s'est pas imposé d'emblée. Faute de candidats au sein du Comité central et après plusieurs tentatives auprès de personnalités extérieures à la LDH, le vice-président Georges Gombault s'adresse à Daniel Mayer, qu'il connaît bien. Celui-ci est élu à la présidence de la LDH alors qu'il n'est pas membre du Comité central et qu'il ne milite plus à la LDH depuis de nombreuses années. Mais il présente de nombreux atouts : il a été secrétaire du PS clandestin puis de la SFIO à la Libération, ministre et président de la Commission des Affaires étrangères. Il fait partie des socialistes minoritaires. Son opposition ancienne à la direction de la SFIO s'est manifestée contre le projet d'armée européenne, puis contre la politique socialiste menée en Algérie à partir de 1956. Il entretient des liens d'amitié avec les socialistes minoritaires entrés au Comité central et a adressé un message de soutien au dernier congrès de la LDH. Convergences politiques sur l'Algérie, attachement constant au socialisme républicain et à la laïcité, combativité, Daniel Mayer est l'homme de

la situation dans une période de crise. Sa notoriété, son prestige, ses talents d'orateur et son âge (49 ans) peuvent apporter un souffle nouveau à une LDH en déclin.

A peine élu, Daniel Mayer se défend de vouloir politiser le rôle de la Ligue des droits de l'Homme. Il démissionne le 29 avril 1958 de son mandat de député, en invoquant «*une antinomie de fait entre l'indispensable rigueur de la Ligue et l'inévitable compromis dû à l'arithmétique parlementaire*». Marginalisé au sein de la SFIO, menacé d'exclusion à la prochaine indiscipline, il trouve à la présidence de la LDH ce dont il a alors le plus besoin : une position de repli, une tribune pour exprimer librement ses indignations et, plus encore, une légitimité nouvelle. L'autorité morale associée à la nouvelle fonction compensera, pense-t-il, la perte de mandat politique.

Aimant se référer à l'âge d'or de la LDH qui coïncide avec les moments les plus exaltants de sa propre jeunesse, il souhaite jouer un rôle de médiation au sein de la gauche non communiste, à l'instar de Victor Basch qui, en 1935, au nom de la LDH, présida le Comité national du Rassemblement populaire. A partir de mai 1958 et sous son impulsion, la LDH s'engage dans une série de combats politiques : contre les conditions du retour

sont soumises doivent être jugées par une cour d'assises.

Criminels de guerre.

Elle proteste contre le renvoi en Allemagne des anciens chefs de la Gestapo en France, Oberget et Knochen, tout en rappelant son hostilité à la peine de mort.

Espagne.

Elle se mobilise pour empêcher la condamnation à mort en Espagne du militant antifranquiste Julian Grimau.

Algérie.

Elle «*constate avec regret que le gouvernement de la République algérienne a pris un certain nombre de mesures, les unes en violation du principe de respect de la personne humaine et de la liberté de la défense, les autres discriminatoires à l'encontre de membres de la minorité résidant sur son sol, mesures dont certaines apparaissent en contradiction avec la Déclaration des droits de l'Homme*».

1964

Institutions.

Avec d'autres organisations, la LDH appelle au refus de la modification constitutionnelle tendant à élire le président de la République au suffrage universel.

Libertés.

Elle écrit au garde des Sceaux pour demander que les personnes qui restent en prison pour avoir aidé le FLN soient libérées. Avec les cinq organisations composant le Cnal, elle est à l'origine de la création de l'Association pour la liberté d'expression à la radio et à la télévision.

1965

Armée.

La LDH proteste, en mai, contre un projet de réforme du service national qui «*rompt de façon délibérée avec le principe républicain d'un service militaire égal pour tous*».

Affaire Ben Barka.

Avec la FIDH, elle effectue des démarches auprès des autorités françaises au sujet de l'enlèvement, en plein Paris, de l'opposant

marocain Mehdi Ben Barka.

Elections présidentielles. Elle s'associe à l'appel pour une candidature unique de l'opposition.

1966

Droits des jeunes.

Le congrès de la LDH a pour thème principal la place des jeunes dans la cité.

Affaire Ben Barka.

Elle multiplie ses interventions pour que la lumière soit faite sur l'enlèvement de Ben Barka et que les responsables de son assassinat soient recherchés et condamnés sans que la raison d'Etat n'entrave la recherche de la vérité.

1967

Guadeloupe.

Après la violente répression des manifestations des 26 et 27 mai et les poursuites engagées devant la Cour de sûreté de l'Etat, la LDH décide une mission d'enquête.

Droits de l'Homme.

A la veille de l'année 1968 déclarée par l'ONU « année des droits de l'Homme », elle consacre son congrès à la promotion mondiale des droits de l'Homme.

Afrique du Sud.

Elle proteste contre les livraisons d'armes par la France au gouvernement de l'Afrique du Sud responsable de l'apartheid.

Moyen-Orient.

Elle prend position lors de la guerre des Six jours pour une paix « juste et durable » entre Israël et les Etats arabes.

Affaire Régis Debray.

Elle intervient pour la libération du jeune Français détenu en Bolivie.

1968

Libertés.

La LDH déplore l'extrême brutalité de la répression policière, demande la réouverture immédiate des facultés et que la lumière soit faite sur les violations des droits de l'Homme.

Elections législatives.

Son Comité central appelle le 27 mai « à voter

au pouvoir du général de Gaulle, contre les institutions de la V^e République, pour la paix en Algérie. Avec un même objectif : défendre les libertés et participer au rassemblement de la gauche. Dans les premiers mois, il s'agit pour lui d'affirmer l'existence d'une gauche démocratique, face aux gaullistes, aux communistes et aux ultras, mais également face à une SFIO discréditée par sa politique algérienne et plus encore par le ralliement de son secrétaire général au général de Gaulle. Afin de défendre la République, Daniel Mayer, pour la LDH, et Denis Forestier, pour le Syndicat national des instituteurs (SNI), créent l'Union des forces démocratiques (UFD). Le 24 juin 1958, au nom du Comité central de la LDH, se posant en arbitre face aux partis politiques, Daniel Mayer lance un appel aux éléments épars de la gauche non communiste hostiles au nouveau régime. Y répondent des organisations syndicales et politiques, des socialistes minoritaires (dont Robert Verdier), des hommes politiques influents comme Pierre Mendès France, François Mitterrand et des intellectuels (dont André Hauriou, Ernest Labrousse, Albert Chatelet, Laurent Schwarz). En septembre 1958, au nom de la LDH, Daniel Mayer appelle à voter « non » au référendum. Après l'échec des candidats de l'UFD aux législatives de novembre, il déploie beaucoup d'efforts lors de l'élection présidentielle en décembre pour opposer au général de Gaulle et au candidat du PC la candidature symbolique, au nom de l'UFD, d'Albert Chatelet, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Paris.

Si quelques gaullistes de gauche s'éloignent de la LDH, les partisans de la paix en Algérie, souvent en conflit avec leurs partis d'origine, trouvent à la LDH une structure d'accueil. Sur la question algérienne, l'attitude de la LDH évolue à partir de 1958. Par la voix de son président, elle ne réclame plus seulement un changement de politique en Algérie, mais dénonce les effets pervers de la guerre sur le fonctionnement de la démocratie en France. Aussi, les appels réitérés de Daniel Mayer à une paix négociée s'accompagnent-ils de l'espoir de voir la parenthèse gaulliste se refermer, une fois réglé le conflit algérien. L'illusion est vite dissipée : quand, à l'automne 1962, le général de Gaulle propose aux Français l'élection du président de la République au suffrage universel, Daniel Mayer, au nom de la LDH, appelle à voter « non ». Cet ardent défenseur du régime parlementaire et d'une conception arbitrale de la fonction présidentielle défend, à chaque élection, une stratégie d'union de la gauche, seule capable

Portrait
de Daniel Mayer
par Pancho



de mettre en échec le pouvoir gaulliste, avec un candidat unique (il apporte son appui à ses deux leaders, Pierre Mendès France et François Mitterrand) et un programme commun pour un gouvernement de législature. Appelé pour dynamiser une LDH vieillissante aux effectifs peu nombreux et sans moyens, Daniel Mayer, au cours de son long mandat (dix-sept ans), contribue à la renaissance de l'institution. S'il ne parvient pas à développer les effectifs de la LDH, il joue toutefois un rôle déterminant dans le renouvellement et le rajeunissement de ses dirigeants. Il fait entrer au Comité central des militants dissidents des partis de gauche, des avocats, des universitaires, tous engagés contre la guerre d'Algérie. Parmi eux figurent les futurs présidents de la Ligue : Henri Noguères, Yves Jouffa, Madeleine Rebérioux et Henri Leclerc. Réélu au congrès de 1974, Daniel Mayer annonce qu'il ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat en 1975. Il confie à Henri Noguères, choisi par ses soins, la mission de transformer et de moderniser la Ligue des droits de l'Homme. Il met en place une commission de réforme des statuts dont il préside les travaux, assurant, comme il le souhaite, une transition harmonieuse avec son successeur. Deux ans plus tard, le 25 juin 1977, Daniel Mayer est élu à la présidence de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH). Certains ont reproché à Daniel Mayer une politisation excessive de la LDH. Pouvait-il en être autrement ? Depuis son double engagement à la LDH et à la SFIO en 1927, l'itinéraire militant de Daniel Mayer témoigne d'une attitude permanente : pour être entendue, une protestation morale ne peut s'inscrire que dans un combat politique.

Martine Pradoux, historienne

Article paru dans H&L n° 97-98 (fév. 1998), p. 53-54.